



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 17/07/2018

Reçu en préfecture le 17/07/2018

Affiché le 18/07/2018 520

ID 083-288300411-20180702-A_2018_234-A1

ARRETE N° 2018-234

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Nous, Claude PONZO, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de BESSE sur Issole, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 39-2°,

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 87-1099 en date du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment les articles 3-2°, 5 et 6,

VU le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires de la Catégorie A de la Fonction Publique Territoriale, art. 4, 5, 12 et 16,

VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que peuvent être recrutés en qualité d'attaché territorial, à raison d'un recrutement au titre de la promotion interne, pour trois nominations intervenues dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, au sein de l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, les fonctionnaires mentionnés au 1° de l'article 5 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié,

CONSIDERANT que l'état des recrutements, annexé au présent arrêté, effectués dans le cadre d'emplois, à prendre en compte pour l'accès au grade d'attaché territorial par la voie de la promotion interne, autorise 8 inscriptions au titre de l'année 2018,

CONSIDERANT les propositions émises par les autorités territoriales des collectivités et établissements affiliés,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire, Catégorie A, en date du 2 juillet 2018,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 39-2° susvisé de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Président du Centre de Gestion d'établir pour les collectivités affiliées au CDG, les listes d'aptitude d'accès, par la voie de la promotion interne, aux différents cadres d'emplois, après avis de la CAP compétente,

CONSIDERANT la valeur professionnelle des fonctionnaires concernés telle qu'elle résulte d'un ensemble d'éléments relatifs au déroulement de carrière, notamment des rapports sur leur manière de servir,

CONSIDERANT l'aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et la capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité des fonctionnaires concernés telles qu'elles résultent des rapports établis par les autorités territoriales,

CONSIDERANT la prise en compte des acquis de l'expérience professionnelle,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial, par la voie de la promotion interne, est arrêtée ainsi qu'il suit :

- **BERNARD Dominique**
- **BONGIORNO Christine**
- **GRAVIER Carole Line**
- **LE FAOU Françoise**
- **PASCAL Jessica**
- **PASSEREL Claude**
- **PONTOREAU Marylin**
- **USUNIER Thierry**

ARTICLE 2 : La présente liste a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : Exécution du présent arrêté qui sera publié auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département du VAR, affiché au Centre de Gestion du Var et transmis à :

- Monsieur le Préfet de Toulon
- Monsieur le Sous Préfet de Draguignan
- Monsieur le Sous Préfet de Brignoles

Fait à LA CRAU, le 2 juillet 2018

Le Président du CDG 83,



Claude PONZO
Maire de Besse sur Issole
Vice-Président de la C.C.C.V.